

**Des voix:** D'accord.

● (1600)

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. Knowles:** Vous recevrez, ce soir, la visite du fantôme de Mackenzie King.

**M. Regan:** Il me conseillera peut-être.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre envisage-t-elle d'étudier maintenant le bill S-10 ou bien de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, il serait préférable que nous passions maintenant à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ SOCIALE

#### L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN PROGRAMME D'ASSURANCE-REVENU

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un programme d'assurance-revenu qui permettrait de stabiliser le revenu de l'agriculture et des autres industries alimentaires (poisson), d'effectuer des paiements individuels, de fournir du liquide les années où le revenu est modeste, de remplacer certains autres programmes ou de les suppléer, de diminuer l'obligation d'emprunter des capitaux à des institutions, de fournir une mise de fonds aux participants, de renforcer le concept de la ferme familiale, de réduire au minimum l'exode des agriculteurs et autres producteurs d'aliments et, enfin, de soustraire le consommateur au caprice des prix des aliments.

—Monsieur l'Orateur, je me retrouve encore une fois devant la nécessité de présenter une proposition dont j'ai déjà saisi la Chambre à diverses occasions. Bien que de l'eau ait coulé sous les ponts, et que la situation ait quelque peu changé, en réalité, les problèmes se sont accrus, ou se sont multipliés, depuis la première fois où j'ai fait cette proposition, c'est-à-dire le 26 janvier 1976, alors que nous étudions le programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest. A l'époque, le ministre responsable n'était pas trop favorable à cette idée. Mais depuis lors, le gouvernement a changé, le Parlement a été renouvelé, l'attitude du gouvernement n'est plus la même.

Lorsque j'ai présenté ma motion le 26 novembre 1979, page 1701 du *hansard*, le gouvernement conservateur l'a agréée et laissé voter. Je pourrais ajouter que la fois précédente où cette motion a été présentée, était le 26 janvier 1976: page 10306. Je donne ces références pour le cas où quelqu'un voudrait consulter les observations que j'ai faites alors, ou celles des autres députés qui ont participé aux débats.

Donc, ma motion a été adoptée, et c'est bien un des rares exemples dont j'aie eu connaissance, depuis les années que je siége ici, de motion d'initiative parlementaire présentant une certaine importance qui ait été admise. Donc, il s'agissait d'un fait rare et j'en ai été enchanté, pensant que les choses allaient

### Stabilisation du revenu

se mettre en branle. Le 26 novembre 1979, quand j'ai présenté la motion, le député libéral de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier), a dit ce qui suit:

Le programme proposé par cette motion est presque une réplique exacte de celui que l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor (M. Whelan), était en train de mettre sur pied avant les élections du 22 mai.

Ces propos marquaient donc l'appui entier des députés libéraux. Le député de Bellechasse, qui était alors un député créditiste, avait également appuyé la proposition, de même que le porte-parole NPD, malgré les quelques observations qu'il a faites sur ce qu'il aurait aimé voir figurer dans la proposition. Ces observations ont été bien accueillies à l'époque. J'ai dit, quand j'ai présenté ma motion, que j'accueillerais avec plaisir des additions ou suppressions, dans l'espoir que le plan puisse être appliqué.

J'estimais à l'époque et j'estime encore que la mesure de stabilisation actuellement en vigueur est insuffisante parce que les paiements sont effectués l'année suivant la catastrophe, qu'il s'agisse d'une sécheresse ou d'un autre événement. Nous avons été témoins de la sécheresse qui a eu de si graves répercussions sur le bétail l'an dernier. Le programme d'aide à l'entretien des troupeaux a alors été mis en œuvre. Jusqu'ici aucun paiement n'a été effectué en vertu de ce programme et près d'un an s'est écoulé depuis cette catastrophe. De même, les paiements consentis en vertu du programme actuel de stabilisation ne peuvent être effectués que l'année suivante. L'année suivant une catastrophe de ce genre, nous pourrions, comme en ce moment, accroître nos ventes à la Russie et écouler une quantité considérable de céréales. Par conséquent, les paiements sont faits à un moment inopportun. Alors que les taux d'intérêts et les coûts de l'énergie sont élevés, les gens ont besoin d'argent comptant.

Voyons un peu le cas des pêcheurs de poissons d'eau douce. Les statistiques semblent indiquer qu'un grand nombre d'entre eux ont abandonné cette occupation. Ils étaient 250,000 il y a trente ans. Aujourd'hui, ils sont la moitié moins. Les autres ont tout simplement déserté ce secteur.

On le constate dans bien des secteurs, et si les gens font faillite, c'est parce qu'ils n'ont pas de marge d'autofinancement. Ils n'arrivent plus à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ils recherchent la stabilité parce qu'ils ont charge de famille et ils ont des obligations à assumer. Ils veulent du travail, mais ils n'en trouvent pas. Le besoin de liquidités est énorme. C'est d'autant plus vrai en périodes de catastrophes.

Mieux vaut peut-être que je cite le cas du secteur céréalier, car il est sujet à de si nombreux aléas et connaît tant de fluctuations. Permettez-moi de faire plus particulièrement allusion au système de contingentement. Il y a tout juste deux ans de cela, je me souviens que l'on avait institué dans une région un quota de 2.9 boisseaux par acre tandis qu'un autre quota de 7 boisseaux par acre était en vigueur à quelques milles de là seulement. C'est une situation très artificielle. Les taux d'intérêt sont maintenant élevés et on enregistre un nombre accru de faillites dans l'agriculture. Il y a eu 224 faillites agricoles l'année dernière. La société de crédit agricole a consenti 229 prêts personnels à des agriculteurs du Canada atlantique. En d'autres termes, la situation pourrait se solder par la faillite de tous les agriculteurs de la région atlantique. Que dire de tous ces gens qui sont sur le point de faire faillite? Ils se rendent compte que quelque chose est en train de se produire et qu'il vaut mieux se mettre à l'abri avant que la